

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE LA VALLA SUR ROCHEFORT



MAIRIE

Permanence du secrétariat de mairie le **Lundi et Jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h00 à 15h00**

Mail : mairielavallasurrochefort@orange.fr - Tél : 04-77-97-95-39

Adresse : 1 Route de Noirétable - D44 - Le Bourg - 42111 LA VALLA SUR ROCHEFORT

Janvier 2018

LE MOT DU MAIRE

Nous vivons une époque qui nous oblige à beaucoup d'évolutions façonnant la société et les individus avec quelquefois une vision d'avenir fataliste qui questionne sur le devenir de nos territoires.

Les réformes nationales sur la nouvelle organisation des collectivités ont en particulier conduit nos communes vers un nouveau périmètre intercommunal très vaste autour du chef-lieu d'arrondissement Montbrison.

Cette évolution entraîne beaucoup de changement pour une petite commune comme la nôtre, notamment et au-delà de l'éloignement du Centre décisionnel, la remontée de certaines compétences qui sont désormais et à compter du 1 janvier 2018 gérées par la Loire Forez Agglomération à savoir l'assainissement, la Voirie, l'Eclairage public ainsi que le SDIS, sans compter l'adhésion volontaire aux autres thèmes mutualisés.

Cette situation a pour principale conséquence, l'harmonisation des compétences et des moyens qui y sont rattachés, impliquant dans l'immédiat un travail administratif fastidieux dans nos mairies et j'en profite pour exprimer ma reconnaissance à notre secrétaire, Eliane pour son implication à toutes ces tâches au sein de la gestion communale.

Au regard de cette réorganisation, l'hétérogénéité de notre Communauté composée de petites communes très rurales et de villes à caractère urbain conditionne des besoins différents. La véritable vision d'avenir de notre ensemble intercommunal doit au-delà de ces différences, mobiliser les moyens les plus importants générés par les secteurs les plus développés à un véritable aménagement du territoire par un soutien adapté aux zones les plus en difficultés démographiques et économiques. Ce sera à mon point de vue un des gages essentiels qui fera la réussite de cette nouvelle organisation territoriale voulue par l'état qui nous le savons, entend faire supporter ses désengagements financiers par les collectivités locales ce qui justifie d'autant plus la nécessité d'une solidarité interne.

L'arrivée de la fibre financée par Loire Forez Agglomération, nous mets sur le plan de la communication numérique au même niveau que tous les autres territoires et nous avons là, une véritable action d'aménagement du territoire qui doit servir d'exemple à l'ensemble des politiques futures.

Dans ce nouveau paysage, vous aurez compris que notre Commune qui fait partie d'un des secteurs dont l'avenir paraît le plus incertain devra trouver toute sa place.

Nous savons aussi qu'à terme ce schéma nous conduira probablement vers la constitution de nouvelles communes mais cette perspective nécessitera l'adhésion des populations et ne devra se faire qu'avec le strict respect de représentativité des plus petites communes.

Malgré toutes ces incertitudes, le conseil municipal a œuvré ces dernières années à beaucoup d'aménagements. Les bâtiments communaux ont été quasiment entièrement rénovés (Mairie Salle des Fêtes Logements...) L'ensemble du dispositif du réseau d'Eau potable a été refait et amélioré ainsi que celui du réseau d'Assainissement avec une nouvelle station qui vient juste d'être mise en service.

Notre Auberge a fêté ses 10 ans et nous pouvons être fiers de son bon fonctionnement. J'en profite d'ailleurs pour adresser toutes ma gratitude à Mylène et Norbert qui ont repris l'exploitation de ce commerce depuis plus de deux ans et qui se sont très bien intégrés au sein de notre Commune « Vallasate ».

Nous avons aussi récemment accueilli des jeunes couples en résidence principale à travers les constructions et la rénovation de nouveaux habitats et ceci est un signe encourageant.

Cependant, Le maintien des activités existantes fait partie des enjeux prioritaires. La Maison de retraite doit être soutenue en tant que principal employeur de la commune mais aussi dans son rôle d'accompagnateur local des personnes en fin de vie. Sa pérennité ne pourra probablement être assurée que par la mise en place de partenariats avec d'autres structures qui gèrent la même activité Cette démarche est d'ailleurs envisagée avec l'ADMR. L'agriculture qui au-delà de sa fonction productive joue un rôle primordial dans l'entretien de l'espace doit aussi garder sa place tout comme l'artisanat et le commerce. Nous devons également porter un intérêt certain au tourisme car les équipements déjà existants qui ont vu le jour sur notre Commune ces dernières années témoignent de la bonne santé de cette activité qui au-delà de son rôle économique permet aussi de faire découvrir les atouts de notre territoire. Sans oublier bien sûr l'aménagement de l'Espace naturel sensible des Brosses en cours, qui conforte cette cohérence de développement.

C'est dans ce climat porteur que le Conseil municipal réfléchit à étoffer l'offre touristique de l'Auberge par l'aménagement de la grange mais ce projet nécessitera une réflexion suffisamment approfondie aussi bien au regard de l'offre proposée que sur l'aspect financier avant sa réalisation.

Malgré tout le contexte que j'évoquais précédemment, nous avons encore de bonnes raisons d'espérer mais seule, la volonté locale, la témérité et l'attachement à notre territoire auront raison de toutes les formes de résignation. C'est pour cela que je terminerai ce mot en adressant à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année et toute ma reconnaissance à celles et ceux qui agissent de manière individuelle associative ou collective pour l'avenir de notre commune.

Bonne année à tous

Thierry CHAVAREN

SOMMAIRE

3

MOT DU MAIRE

2

BUDGETS 2017

4-5

TRAVAUX REALISES : 2013 - 2017

ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES et BATIMENTS 6-7-8

RÉNOVATION EQUIPEMENT RURAL D'ANIMATION 9

RÉNOVATION FACADES 10

EAU : CAPTAGE LA PIAURE 11

ASSAINISSEMENT : STEP 12

PROJETS A VENIR 13

INFORMATIONS PRATIQUES :

BIBLIOTHEQUE 14

Très Haut Débit : La Fibre - Le recensement 15

TARIFS 16

COL DES BROSSES

17-18

AUBERGE DE LA SOURCE

19

ASSOCIATIONS :

Le Domaine de Marie 20-21

Le Comité des Fêtes 22-23

Le Club de l'Age d'Or, 24

Pétanque de Rochefort, 25

FNACA, 26-27-28

La Conservatrice, 29

Association de l'Eglise de La Vallée Sur Rochefort 30

Ecole La Vallée 31

Fêtes des quartiers et des voisins 32

ETAT CIVIL - rétrospective

34-35

INFORMATIONS : pas ordinaires et utiles

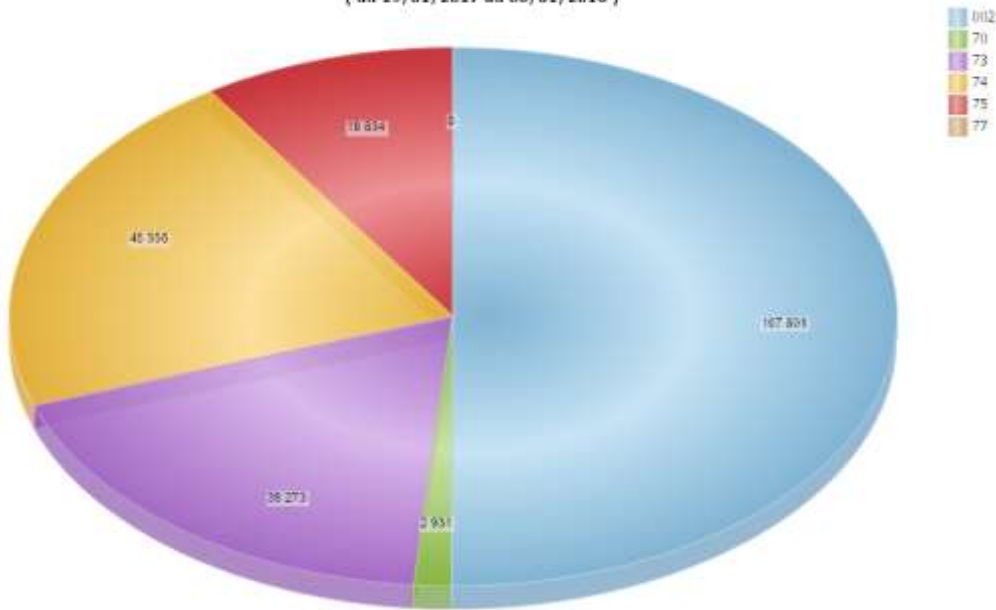
33-36

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

37-38-39

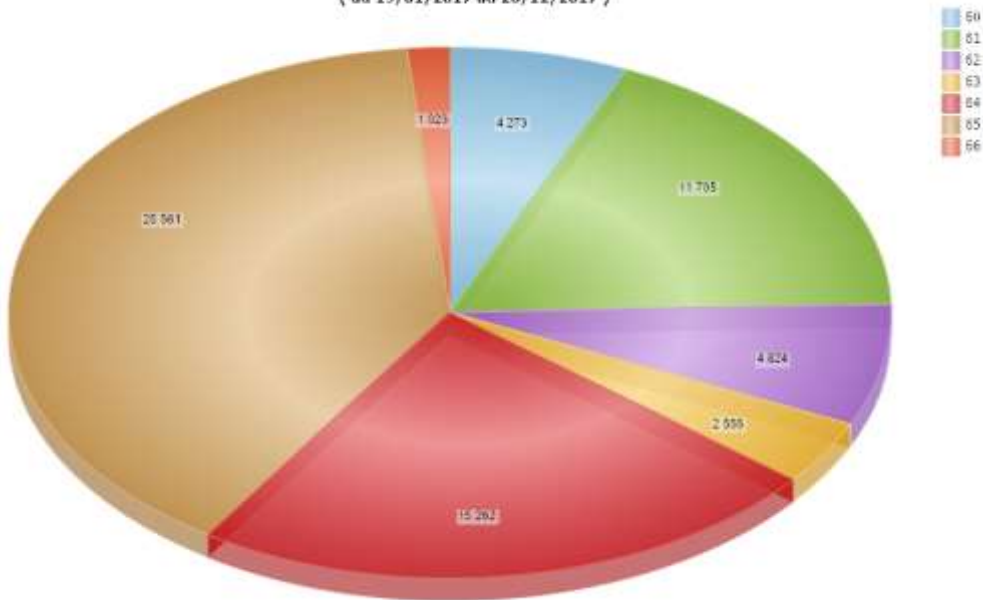
BUDGET 2017

Disponibles/Réalisés - Recettes de Fonctionnement Réalisées
(du 19/01/2017 au 08/01/2018)



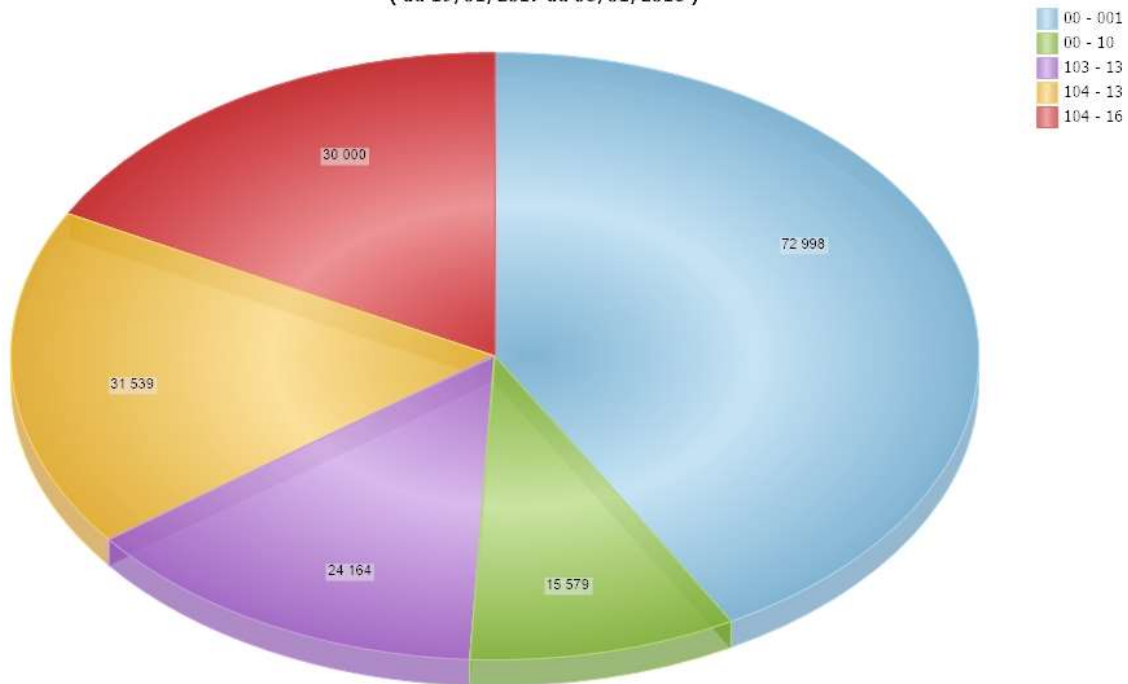
002 - Report et Excédent de fonctionnement - 70 : Ventes services - 73 : Impôts et taxes - 74 : Dotations Etat et autres collectivités - 75 : Autres produits (loyers) - 77 : Produits exceptionnels Néant.

Disponibles/Réalisés - Dépenses de Fonctionnement
(du 19/01/2017 au 28/12/2017)



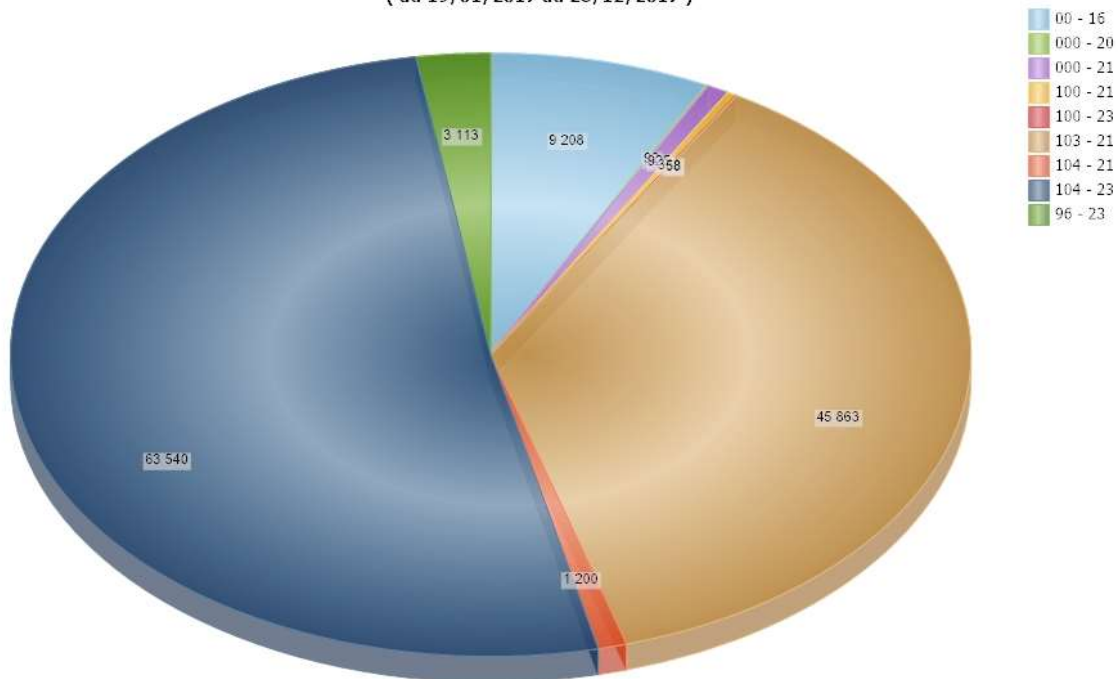
60 : Fournitures diverses - 61 : services extérieurs (entretiens réparations) - 62 : Autres services - 63 : Impôts taxes - - 64 : Charge Personnel - 65 : Charges gestion (indemnités des élus subventions versées) - 66 : Charges financières (emprunts)

Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement Réalisé
(du 19/01/2017 au 08/01/2018)



104 13 et 16 : Voirie Vonnette (subvention et emprunt) - 103 : Rénovation Façades - 001 : Résultat reporté d'investissement - 10 : Remboursement FCTVA + Taxe local équipement

Disponible/Réalisé - Dépenses d'Investissement Réalisé
(du 19/01/2017 au 28/12/2017)



00-16 : Remboursement capital emprunt - 000-20&21 - petits investissements - 96 : Travaux Cure toitures - 100 21&23 : solde Salle des fêtes - 103 : rénovation Façades - - 104 : Voirie Vonnette

VOIRIES et TRAVAUX

LES CHEMINS COMMUNAUX :

2013 - Travaux de revêtements sur CHAUMEY et LE BOUCHETAL :

TTC 63 171.34€ - soit HT	52 816
Subvention du Conseil Général (enveloppe solidarité)	12 352€
Subvention du Conseil Général (amende de police)	15 000€
<u>Reste à charge de la Commune</u>	<u>25 464€</u>

2014 - Voirie LA CHAIZE LE BOURG :

TTC 87 705.46€ - soit HT	71 087
Subvention du Conseil Général (enveloppe solidarité)	38 019€
<u>Reste à charge de la Commune</u>	<u>33 068€</u>

2015 - 2017 - Voirie LA COTE VONNETTE :

TTC 63 540.00€ - soit HT	52 950
Subvention du Conseil Général	31 539€
<u>Reste à charge de la Commune</u>	<u>21 000€</u>

LES CHEMINS FORESTIERS

2013-2014 TIRREBOEUF HAUT COLOMBIER MONTORSIN

TTC 37 604 € - soit HT	31 337€
Subvention du Conseil Général	16 636€
Subvention du Conseil régional	7 149€
<u>Reste à charge de la Commune</u>	<u>7 552€</u>

LES PETITS TRAVAUX ET EQUIPEMENTS:

Dépenses - Recettes Conseil Général 42 = <u>Coût</u>		
Porte Mairie et Logement communal :	3 938 - 1 854 =	<u>2 084€</u>
Aménagement parking OM*& Auberge :	5 525 - 3 747 =	<u>1 778€</u>
Lame de déneigement :	3 096 - 2 196 =	<u>900€</u>
Portail Auberge :	4 042 - 2 426 =	<u>1 616€</u>
Poste informatique :	1 943 - 972 =	<u>971€</u>

*Ordures ménagères

VOIRIE :

Réalisation d'un tapis d'exrobé sur la voirie de Vonnette à la Croix de l'Alliet



Pose d'un panneau « Aire de pique-nique à La Gaille »



Dans le Bourg

Entretien des trottoirs par l'équipe verte suite aux déplacements des jardinières pour faciliter l'accessibilité à la Bibliothèque.

Pose du sapin.



Réfection de la chaussée dans « le Bourg » par le Département de la Loire.



RÉNOVATION EQUIPEMENT RURAL D'ANIMATION

→ Rénovation de la Salle des Fêtes :

Coût total H.T.	232 832 € HT
Subvention D.G.E. Etat	42 480 €
Subvention Conseil Général (Travaux)	96 000 €
Subvention Conseil Général (équipements)	6 200 €
<u>Reste à charge de la Commune</u>	<u>88 152 €</u>



RÉNOVATION FAÇADES

→ Rénovation des façades :

Coût total H.T.	39 354.31€ HT
Subvention Enveloppe Parlementaire Député SALEN	8 000.00€
Subvention Conseil Départemental	7 500.00€
Subvention Région	8 664.00€
<u>Reste à charge de la Commune</u>	<u>15 190.31€</u>



Eau : travaux de captage à la Piaure

D'importants travaux ont été réalisés dans le domaine de l'eau potable. Le réseau principal a été remplacé, du captage au Bourg (2km), ainsi que le renforcement du « Fanget » au « Bouchetal ». Les travaux de mises aux normes du captage ont été également effectués : l'installation d'un système de chloration (obligé par la loi), la réfection des clôtures et sécurisation du site. Le ravalement des ouvrages dégradés ainsi que l'acquisition des parcelles attenantes ont permis la création d'un accès carrossable afin de faciliter toutes les interventions.



Après

Avant

Système de chloration



Accès

2017 - **Protection et travaux du captage :**

TTC : 60 746€- soit HT : 50 621€

Subvention du Conseil Général	6 080€
Subvention de l'agence de l'eau	16 138€
<u>Reste à charge de la Commune</u>	<u>28 403€</u>

2013-2016 - **Renforcement réseau principal :** **TTC 212 592€ HT 177 752€**

Subvention du Conseil Général	102 429€
<u>Reste à charge de la Commune</u>	<u>75 723€</u>

ASSAINISSEMENT : Station EParation (STEP)

L'ancienne station d'une capacité de 60 Equivalents/Habitants avait été conçue avec un système de filtre à sable qui n'était plus fonctionnel. Aussi il a été décidé de changer la technique de traitement des eaux usées, en implantant un système à « filtres plantés de roseaux » d'une capacité de 100 EH.

La nouvelle a été mise en service au 1^{er} septembre 2017.



2015 - Réhabilitation des Réseaux

TTC	46714€ - soit HT	38 928€
Subvention du Conseil Général		14 049€
Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne		9 815€
<u>Reste à charge de la Commune</u>		<u>15 064€</u>

2017 - Réfection de la station

TTC	174 000 € - soit HT	145 000€
Subvention du Conseil Général		37 600€
Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne		48 600€
<u>Reste à charge de la Commune</u>		<u>58 800€</u>



PROJETS A VENIR

1 - La rénovation et la réorganisation des logements du rez-de-chaussée de la Cure seront réalisées courant 2018.

2 - Une réflexion est en cours pour aménager l'étage de la dépendance de l'Auberge dans le sens d'étoffer l'offre d'hébergements touristiques.

3 - L'organisation de l'urbanisation future devra probablement s'appuyer sur un document formel en lien avec le futur PLUi* de l'Agglomération de Loire Forez. Ceci fera l'objet d'un travail important qui devra tenir compte aussi bien de l'immobilier existant que des possibilités de constructions nouvelles

*PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Dernières constructions ou rénovations sur la commune :



BIBLIOTHEQUE

Permanence : le samedi de 10h à 12h.

Mail : relaisbib.lavalla@gmail.com - Tél : 04-77-76-18-40

Adresse : 1 Route de Noirétable - D44 - Le Bourg - 42111 LA VALLA SUR ROCHEFORT

La médiathèque de Noirétable est rattachée depuis 2017 à l'Agglomération Loire Forez. Ceci entraînant quelques changements et nouveautés courant 2018.

La bibliothèque est située dans une salle de la Mairie réservée à cet effet. Elle vous propose un large choix de documents pour petits et grands (livres-CD-revues...) Renouvellement partiel 4 à 5 fois/an, avec, à l'avenir, achats de livres pour toutes les communes.

Pour emprunter des documents, vous devez vous abonner à la bibliothèque (gratuite à partir de 2018).

Modalités : délai de prêts de documents environ 1 mois.

Nombre d'emprunts : environ 6 documents.

Vous pouvez alors emprunter des documents au relais de La Valla-sur-Rochefort ou tous autres relais du réseau de Noirétable et les retourner dans n'importe quelle bibliothèque couverte par le Réseau de Noirétable. Vous aurez ainsi accès à une diversité de documents.

Vous pouvez effectuer des réservations sur l'ensemble du réseau de la médiathèque départementale : un portail accessible via-internet permet aux abonné(e)s de consulter les horaires, le catalogue etc...

Un nouveau logiciel sera mis en place courant 2018 et une navette pourra livrer les documents demandés (environ tous les 15 jours) et ce dans toutes les bibliothèques.

Pour plus d'informations, renseignements le samedi aux horaires d'ouverture de votre Bibliothèque.

Jeudi 21 décembre 2017

L'équipe de la bibliothèque apporte les caisses comprenant les nouveaux livres bd cd et documents... pour le premier trimestre 2018.



THD 42 - La Fibre...

Procédure d'inscription pour la fibre, allez sur le site : www.thd42.fr

Cliquer : [Espace Raccordement puis demande de raccordement](#)

Vérifier l'éligibilité de mon logement et prendre rendez-vous avec un technicien

Compléter la fiche avec le « lieu-dit » ex : Le Bourg 42111 LA VALLA

Chercher votre Pastille verte sur votre maison - et mentionner votre Nom, Prénom, Téléphone et adresse mail (pour ceux n'ayant pas d'informatique la secrétaire se propose d'effectuer cette démarche pour vous)

La Fibre arrive à La VALLA - réunion THD42 du 30/10/2017



Recensement de la population en 2018



RECENSEMENT
de la population 2018
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune

TARIFS :

Salle des Fêtes :

Locations Associations	Local	Extérieurs
à but lucratif	100€	Examen au cas par cas
à but non lucratif sans casse-croûte	gratuit	
VIN D'HONNEUR et ASSEMBLEE GENERALE avec casse-croûte	80€	100€
Vaisselle	50€ Toute vaisselle manquante ou brisée sera facturée selon les tarifs établis contractuellement.	

Locations Particuliers	Résidents*	Extérieurs
VIN D'HONNEUR + AG	100€	100€
JOURNEE (24h)	150€	200€
WEEK-END (du vendredi 17h au lundi 9h)	180€	280€
Vaisselle	50€ Toute vaisselle manquante ou brisée sera facturée selon les tarifs établis contractuellement.	

- Caution pour dégradation des biens mobiliers et immobiliers : 400€
- Caution pour défaut de nettoyage : 65€

Le Conseil municipal décide après en avoir délibéré de fixer les nouveaux tarifs comme suit et ce à compter du 1/01/2017 :

Redevance EAU :

- abonnement : 50 €
- prix du m3 jusqu'à 120 m3 : 1.00 €
- prix du m3 au-delà de 120 m3 : 0,40 €

Redevance ASSAINISSEMENT : nouveau tarif pour 2018 et les années suivantes fixé par Loire Forez Agglomération :

Afin d'harmoniser le tarif actuel pratiqué par la Commune une période de lissage a été décidée pour atteindre le tarif de 1.80€/m3 HT.

- abonnement : 40€ HT

- prix du m3 : 2017 0.55€ 2018 0.80€ 2019 1.05€ 2020 1.30€ 2021 1.55€ 2021 1.80€

COL DES BROSSES :



INAUGURATION DU COL DES BROSSES en Octobre 2016.

A l'origine, ce bien avait été donné à des familles de La Valla sur Rochefort par la Seigneurie de Couzan il y a environ deux siècles.

A ce moment-là c'était une pleine pâture qui était exploitée collectivement, principalement par les troupeaux de bovins

Dans les années 1900, une tentative de partage avait été engagée sans pouvoir aboutir, car il n'y avait, contrairement à aujourd'hui, aucune source de revenu foncier exploitable et les propriétaires n'eurent pas les moyens d'assurer les frais liés à la procédure. Cette action est donc restée sans suite.

Au fil du temps et avec l'évolution de l'agriculture, les troupeaux qui entretenaient et maintenaient le site ouvert ont été de moins en moins nombreux à y venir et la flore a beaucoup évolué.

Les pâtures ont été progressivement remplacées par divers arbustes et callunes dont le houx et la myrtille qui ont permis durant quelques décennies de faire le bonheur des cueilleurs et des ramasseurs, dont faisaient partie les agriculteurs et l'ensemble de la population, leur apportant un supplément de revenus non négligeable, constituant ainsi une activité complémentaire qui, selon les années avait tout son intérêt économique.

Au fil du temps, l'absence des troupeaux s'est vite fait sentir et les taillis ont pris rapidement le dessus, surtout sur les espaces à myrtilles.

Le site ayant été victime de pillages de plus en plus fréquents notamment au détriment de la forêt de houx, un groupe d'ayants droit s'est alors constitué en association et a engagé des démarches afin de clarifier la situation.

Environ une dizaine d'années de recherches et d'expertises ont permis de qualifier la nature du bien qui faisait divergence au sein des ayants droit. A l'appui d'un rapport produit par Mr DE BENGY, expert foncier désigné par le TGI de MONTBRISON qui en a conclu à une propriété indivise qualifiée de BND (bien non délimité), un grand pas avait été accompli.

Ces évolutions ont, malgré une tendance à la fermeture du site, engendré une grande diversité floristique, en particulier par l'apparition d'une forêt de houx remarquable

En 2001 le Département a manifesté un intérêt pour ce tènement remarquable de 82 ha d'un seul tenant, et ce au titre de sa politique sur les espaces naturels sensibles.

Les discussions se sont ensuite enclenchées et un accord a été trouvé réunissant l'unanimité des 44 ayants droit. Le principe de l'achat par le conseil général a été entériné par une délibération du 18/04/2005 sous la présidence de Pascal CLEMENT et avec l'appui précieux de Claude BOURDELLE alors conseiller général du canton

Cet aménagement est en cours sur l'ensemble du site, en favorisant la découverte floristique et faunistique très riche et en attirant un public de visiteurs de plus en plus demandeurs des offres de découverte nature.

A l'heure où nos secteurs de montagnes sont quelque peu malmenés par le contexte social et économique du moment, nous comptons bien que ce site sera un vecteur promotionnel de développement touristique et contribuera ainsi largement à valoriser et récompenser tous les efforts entrepris à travers tous les projets conduits ces dernières années sur notre commune.



AUBERGE DE LA SOURCE :

L'Auberge fête ses 10 ans :

Depuis l'ouverture en Juin 2007, M. & Mme MULLER ainsi que Cécile et Marion, se sont succédés à la tenue cet établissement. Mylène et Norbert RAVET, isérois, ont repris la suite du fonds de commerce de l'Auberge de la Source le 5 juin 2015. Nous avons pu fêter les 10 ans qui ont donné l'occasion de réunir la population autour d'une belle journée festive.

L'Auberge fête ses 10 ans : 8 Juillet 2017



Dans la quiétude des Monts du Forez, entre bois noirs et prés verts, Mylène et Norbert vous accueillent en toute saison. Leurs 4 chambres d'hôtes permettent aux amoureux de la nature de profiter de ce cadre préservé. Elles sont aménagées dans une ancienne ferme de construction traditionnelle.





LE DOMAINE DE MARIE

Cette petite résidence à caractère familial accueille 24 aînés des communes du Haut Forez et du nouveau canton. Quatorze salariées travaillent sur le Domaine de Marie et de nombreux intervenants médicaux externes entourent les résidents pour leur confort et leur bien-être. De plus en plus, les résidents accueillis ont un grand âge avec un suivi médical permanent nécessitant des formations du personnel.

Les salariées suivent chaque année des formations collectives et individuelles pour être performantes et plus proches des résidents.

Certaines Assistante de Soins des Hôpitaux, avec un effort personnel par le suivi de cours, ont eu le diplôme d'auxiliaire de vie et aide-soignante.

Cette petite unité de vie non médicalisée créée en 1984, évolue, et se transforme. Elle doit rapidement et impérativement prendre en compte cette situation du vieillissement et des pathologies plus lourdes des résidents accueillis. Une réflexion de mutualisation est engagée, mais pas question de délocaliser nos résidents et l'emploi.

Depuis 2010, suite à de gros investissements, l'habilitation aide sociale a été accordée par le Département, ce qui permet aux familles sans ressources de gérer le financement de l'accueil de leurs aînés. Les tarifs sont dans les plus bas de la Loire pour un établissement d'accueil habilité. Pour les familles et résidents le cadre et l'accueil familial sont très appréciés. La qualité de vie proposée au sein de l'établissement, et dans le village de la Valla, les moments de partage avec l'âge d'or chaque jeudi et les nombreuses sorties et animations proposées sont importantes pour briser l'isolement des aînés. .

La gestion est très serrée et toutes les aides sont précieuses, nous investissons chaque année pour être aux normes et améliorer la vie des résidents, c'est indispensable pour garder les homologations pour les administrations. *Les tarifs hébergement et dépendance, sont décidés depuis 2010 par le Département, et le budget disponible pour gérer les dépenses sociales se resserre d'année en année avec l'augmentation des aînés d'un grand âge à accueillir et à soigner. Le conseil d'administration du Domaine de Marie a besoin de bonnes volontés actives pour rajeunir les équipes, afin de pérenniser l'avenir de la structure qui doit rester une présence dynamique au sein de la Valla, il en va de l'emploi local et de l'accueil de nos aînés !*

Le Domaine de Marie existe depuis 1984.

Une nouvelle extension fut décidée, dès 2009 et elle fut inaugurée en juin 2011. Elle permettra la pérennisation, de notre maison d'accueil pour personnes âgées.

Journée rencontre inter-établissements : le 28 mars 2017



Journée bleue : 19 octobre



Sortie pêche Lac Aubusson 11 Juillet



Rencontre ADMR 30 octobre

Président : Jean-Claude PELLEGRINI

Trésorière : Jacqueline IGONIN

Secrétaire : Agnès CHAVAREN

Assemblée Générale : 13 février 2017

LE COMITE DES FETES

Président : Fabrice CHAVAREN - Vice-Président : Yves CHAVAREN

Secrétaire : Nicolas CHAVAREN - Trésorière : Bénédicte TRAPEAUX



Pique-nique



15^{ème} marche des Sapins 7 mai 17



5 nouveaux circuits: 6, 10, 15, 19 et 26 kms. Tout au long de votre balade, vous découvrirez de magnifiques sites ainsi que de paisibles sentiers dans un milieu naturel de houx et de genévriers. Ravitaillement avec produits du terroir et boisson - dessert offerts à l'arrivée.

Départ salle des fêtes.-6 Km : départ de 8 h. à 15 h; 10 km: départ de 8 h. à 15 h; 15km: départ de 8 h. à 14 h; 19km: départ de 8 h à 14 h; 26 Km : départ de 8 h. à 12 h. Vous aurez entre autre, un ravitaillement sur « l'espace détente » du Col des Brosses récemment aménagé, avec un panorama exceptionnel.

La fête patronale : 2 - 3 sept 2017

Samedi 8h tripes à l'Auberge de la Source et distribution des brioches, 14 h: concours de pétanque primé, à partir de 20 h grillades, suivi d'un concert avec le groupe Bibliothèque and the Jam Project. (Rock, funk, groove..); dimanche toute la journée exposition artisanale... 11h30 apéritif offert par la municipalité et animé par la bande les CROQU' NOTES; 12 h: repas campagnard puis dès 14 h: spectacles gratuits avec l'humoriste CEDRIC, la chanteuse IZA MUSICA et la banda LES CROQU' NOTES Après-midi animé par l'excellent Guy Grange.



(2016)

Assemblée générale : janvier 2017



Soirée dansante Comité des Fêtes 25 Novembre 17



Jean Michel Blanch

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Présidente : Suzanne SEYCHAL

Trésorier : Roger CHARLES

Secrétaire : Hélène CHAVAREN

L'année 1999 a été choisie par quelques personnes dynamiques pour former le Club de l'Age d'Or, comprenant une trentaine d'adhérents.

Tout a démarré dans une salle commune, réunion 1 fois par semaine :

Belote, jeux de société, bavardages... D'autres activités plus importantes tel que pique-nique, voyage Inter Club, Loto, concours de belote sont bien appréciés par les habitants de notre petite commune.

Depuis, les générations ont vieilli, plusieurs décès ont marqué notre Club qui ne compte plus qu'une quinzaine d'adhérents à ce jour.

Lorsque 7 résidents de notre maison de retraite viennent se joindre à nous, notre Club compte alors 23 adhérents...

Avec l'espoir de continuer quelques bonnes années, quant à la suite l'avenir nous dira....

Bûche et galette des Rois pour la
nouvelle année Janvier 17



Pâté aux poires pour la reprise de
septembre 17

PETANQUE DE ROCHEFORT

Président : Jean Marc CHAIZE

Trésorier : Amandine RODAMEL

Secrétaire : Jérémie DAVAL

Assemblée générale : 3 novembre 2017.



Journée de championnat :

13 Mai – 10 et juin – 9 et 16 septembre

Pour toutes informations rendez-vous sur le site :

<https://fr-fr.facebook.com/petanque.rochefort/>

<https://www.societe.com/societe/club-de-petanque-de-rochefort-799437199.html>

FNACA DE LA VALLA

Président : Roger CHARLAT

Trésorier : Roger CHARLES

Commémorations :

19 mars - 8 mai - 11 novembre

Assemblée Générale : 10 novembre 17



8 Mai 2017



11 Novembre 2017

Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie Maroc Tunisie

La guerre d'Algérie, qui s'est déroulée de 1954 à 1962, a abouti à la reconnaissance de l'indépendance de ce territoire, qui était une colonie française depuis 1830. Au cours de ce conflit, 19 Vallasas sont partis en AFN (Afrique du Nord), ainsi que 5 jeunes de communes environnantes qui au cours de leur vie se rapprocheront de La Valla. Après avoir effectué « leurs classes » en France, ils partirent pour une période plus ou moins longue en Algérie, Maroc ou Tunisie. Ils passèrent 28 mois sous les drapeaux.

11 sont toujours présents à La Valla :

- Paul QUERAT (né en 1932), rappelé.
- Roger CHARLES (né en 1933).
- Joseph CHARLAT (né en 1936).
- Marcel GIRAUDIER (né en 1938).
- Auguste MANGAVEL (né en 1938).
- Georges CHAVAREN (né en 1939).
- Roger DAVAL (né en 1939).
- Roger CHARLAT (né en 1939).
- Henri VIAL (né en 1940).
- David GRAUX (né en 1940).
- André PERRET (né en 1942).

13 sont décédés :

- Camille TRAPEAUX (né en 1930).
- Jean GRANGE (né en 1931).
- Joseph IGONIN (né en 1932), rappelé.
- André CHAVAREN (né en 1933).
- Joseph CHAVANERIN (né en 1934).
- Jean KEDZIOR (né en 1935).
- Roger SEYCHAL (né en 1935).
- Charles GIRAUDIER (né en 1936).
- André CHARLES (né en 1937).
- Albert CHAIZE (né en 1937).
- Fernand VILLENEUVE (né en 1940).
- Roger GIRAUDIER (né en 1941).
- Gaston CHARLES (né en 1942).

A La Valla, le comité de la F.N.A.C.A. a été créé en 1982. André CHAVAREN en devient président et Roger CHARLES est nommé trésorier. Depuis le 28 janvier 1999, Roger CHARLAT assure la présidence et Roger CHARLES conserve son poste de trésorier.

Chaque année, les membres du comité commémorent au monument aux morts le 19 mars, date de la fin de la guerre d'Algérie, avant de partager ensemble un repas convivial.

En tant qu'anciens combattants, ils assistent aux cérémonies du 8 mai. N'oublions pas que 5 Vallasas ont participé à la 2nde guerre mondiale : Joannes CHARLES et Louis CHARLES en tant que soldats ; Jean CHAVAREN, Henri CHAVAREN et Henri REBOUR, partis pour le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire).

Ils participent également aux cérémonies du 11 Novembre. Lors de la 1^{ère} guerre mondiale, 22 hommes du village ont trouvé la mort sur les champs de bataille : Antoine VERCHERY, Marin VERCHERY, Jean-Marie VERCHERY, Charles CHAUMETTE, Jean BALICHARD, François GOUTTEGATTE, Joseph ROYET, Joseph CROZON, Léon SALAZARD, Pierre SALAZARD, Constant BALICHARD, Alexis CHAUMETTE, Anatole PRADEL, Jean-Marie DUBOURGNON, Joannes CHAVANERIN, Lucien RODAMEL, Marius PERRET, Alexandre GOUTTEGATTE, Claudius VERCHERY, Emile GRANGE RODET, Etienne DERUE, Joseph CLAIR.

Chaque année, au cours de l'Assemblée Générale, les anciens se retrouvent avec plaisir autour d'un goûter au cours duquel sont également invitées les veuves des camarades disparus.

En tant qu'anciens combattants, ils ont, lors de ces différentes occasions, une pensée pour tous les morts de toutes les guerres ainsi que pour la paix dans le monde.

Assemblée Générale : 10 novembre 2017



ASSOCIATION CHASSE COMMUNALE

La société de chasse de La Valla connue sous le nom de « Conservatrice » date de 1947.

Aujourd'hui la société compte 20 chasseurs de 25 à 83 ans.

Sur notre territoire nous trouvons surtout chevreuils et sangliers au détriment du petit gibier : (lapins, lièvres, perdrix, faisans...) qui se fait rare.

Les contraintes administratives et les responsabilités que l'on nous impose font que très peu de chasseurs veulent s'investir au sein du bureau.

La population vieillissante de notre société ne facilite pas le renouvellement des chasseurs, ce qui à l'avenir pourrait mettre en péril le devenir de la «Conservatrice »

Président : Roger REBOUR --Vice-Président : Pascal MANGAVEL

Secrétaire : Benoit REBOUR - Trésorier : Rémi REBOUR

Assemblée Générale : en Août

Ouverture de la Chasse du 1^{er} septembre au 28 février

Battue : samedi et dimanche



ASSOCIATION DE L'EGLISE de la Valla Sur Rochefort

Président : CHARLES Roger - Vice-président : VILLENEUVE Marcel

Trésorier : CHAVAREN Denise - Autres membres : CHAVAREN Gilbert,
CHAVAREN Hélène, QUERAT Paul, SEYCHAL Suzanne et TRAPEAUX Lucienne.

Assemblée générale : 17 Novembre 2017 à 14h30

L'association est inscrite au journal officiel depuis le 17/04/1991, sa composition réactualisée et enregistrée en sous-préfecture 3/12/09.

Son action : venir en aide pour l'entretien de l'intérieur de l'Eglise

Siège social : Mairie de La Valla sur Rochefort

Souvenir de la venue de l'Evêque : Monseigneur Lebrun.



Concert à l'Eglise « La Boite à Chansons » 8 décembre 2017 à 20H30



ECOLE à La Valla

Monsieur POUZAT Michel, natif de Clermont Ferrand, actuellement en retraite habite à Marseille. Il est revenu sur ses pas dans l'enseignement où il a exercé son premier poste d'instituteur à l'Ecole de la VALLA peu avant sa fermeture. Avec beaucoup de nostalgie, il a fait la surprise de passer en Mairie et nous raconte sa petite histoire :

« Bonjour, suite à ma visite du lundi 6 novembre 2017 à la mairie où vous m'avez gentiment accueilli, je vous transmets un petit texte sur cette année 80-81 où j'ai occupé le poste d'instituteur à La Valla.

Voilà presque 40 ans que j'ai été nommé à La Valla sur Rochefort comme instituteur. C'était l'année scolaire 1980-1981. Auparavant j'avais fait l'Ecole Normale d'Instituteurs à St Etienne puis étais parti deux ans en Algérie faire mon Service National Actif dans des écoles françaises. J'étais encore peu expérimenté lorsque je suis arrivé à La Valla! 9 élèves inscrits cette année-là, de la Maternelle au CM2, classe unique! La tâche s'avérait rude. Le premier jour d'école, j'ai vu arriver en groupes dispersés ces neuf enfants aussi intimidés que moi. Ils devaient se demander d'où je sortais avec ma barbe et mes cheveux un peu longs. L'année a commencé et nous nous sommes apprivoisés progressivement. De gentils enfants pleins de curiosité et d'énergie. Des enfants de la campagne qui ont appris au citadin que j'étais, à reconnaître les fleurs des champs et à distinguer les chants des oiseaux. L'hiver fut très froid cette année-là, beaucoup de neige, mais ils venaient quand-même, malgré le long chemin qu'ils avaient à parcourir pour certains. Le poêle de la classe était allumé tous les matins par une vieille femme dont j'ai oublié le nom. A midi les enfants mangeaient chez Marguerite la "bonne du curé" au presbytère; je les rejoignais plus tard pour prendre le café toujours dans la même tasse de faïence : "ça en fait des souvenirs". Je pense souvent à ces visages d'enfants. Que sont-ils devenus? Se souviennent-ils de moi? Je crois que l'école a fermé un an après mon passage. Les élèves sont allés jouer dans d'autres cours de récréation, dans des villages plus gros.....L'école est finie, mais pas dans nos cœurs... »

Michel POUZAT

Classe unique Année 1981



FETE DE QUARTIERS

Le vendredi 9 juin 2017 - Le soir casse-croûte partagé....douceur printanière comme à l'accoutumée sur la Place communale pour les habitants du Bourg et alentours.



FETES DES VOISINS

Le samedi 16 septembre 2017, c'était la fête pour les Hameaux : La Baconin - Côte Bournon - La Serve et Le Bouchetal. Se sont réunis tous les voisins dont le plus jeune Maxence 2 ans et la doyenne Hélène 85 ans. Ambiance conviviale pour cette soirée à la douceur automnale.



Informations pas ordinaires !

La Croix change de place...



Avant



après

Un feu de broussaille

-

Le mat s'en est allé...



Balade dans les bois ! - bien au chaud : retrouvez les 7 vallasates
qui participent à La gym à St Just en Bas !



Où se situent ces indications ?



Au Printemps et en Hiver



Naissance

Maxence Né le 21 novembre 2015



Mariage



Le 30 Juillet 2016

Le maire de La Valla a accueilli :

Virginie SEYCHAL et Julien MONTAURIER pour célébrer leur union. Nombreux étaient la famille et amis des jeunes mariés pour les accompagner au moment de la cérémonie et de l'échange mutuel des consentements. La cérémonie religieuse était célébrée à l'église du village. Les jeunes mariés ont choisi le village de La Valla, car Virginie y a passé toutes ces vacances chez mamie et papy.



Le 30 Juin 2015

Le maire de La Valla a accueilli :

Pascaline TERRASSE, dessinateur, domiciliée à Boën et Fabrice CHAVAREN résident à La Valla-sur-Rochefort. Nombreux étaient la famille et amis des jeunes mariés pour les accompagner au moment de la cérémonie et de l'échange mutuel des consentements. Romain Chavaren et Anaïs Tamain étaient leurs témoins.

Décès

Le 10 Janvier – Albert CHAZAL



Le 23 Janvier – Irma CLAIR à CHABRLOCHES



Le 16 Février – Jacques Roger SEYCHAL



Le 24 Mai – Jeanne Marie PLASSE Veuve MAZET – Résidente Domaine de Marie



Le 24 Juillet – Cécile Benoîte Jeanne CHAUVÉ Veuve VICTOR – Résidente Domaine de Marie



Le 30 Juillet - Jeanne THOLONIAT



Le 11 Octobre - Juliette THEIRAS Née CROZON



Le 7 Août 2017 Félicie ESSERTEL (pas photo)

Informations utiles

Collecte déchets ménagers : Jeudi

Zone A Sortez vos déchets la veille au soir le mercredi

Pensez bien à rentrer vos bacs...



Déclaration annuelle de ruches :

Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

À NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} et le 31 décembre 2018)



Calendrier de la déchetterie mobile :

Déposé vos encombrants sur le parking du tri sélectif en face Maison de retraite :

-Le samedi 26 mai et 13 octobre 2018.



Louer un logement vacant ou en renouvellement de bail :

Les propriétaires qui louent leur logement ont la possibilité de bénéficier d'une aide de 3 000 € à 4 500 € par logement, s'ils souhaitent engager des travaux de performance énergétique, à condition de proposer, en contrepartie un loyer modéré encadré par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pendant 6 ans.

A noter :

- Cette aide est cumulable avec le Prêt à Taux Zéro rural* (sur les communes éligibles), l'éco-PTZ et permet une défiscalisation annuelle de 60% des revenus du loyer grâce à l'encadrement de l'Anah.
- Bénéficier des avantages d'une agence locative à vocation-caractère social : mandat de gestion du bien mis en location, sécurisation des rapports bailleurs/locataires (fonds de remise en état du logement, assurance loyer impayé et dégradation, prévention des impayés et accompagnement des locataires, traitement de la dette locative)



La nouvelle agglomération forézienne est née !

Une agglomération au service des habitants et des communes

Loire Forez agglomération est née le 1^{er} janvier 2017, elle rassemble 88 communes, issues de la Communauté d'agglomération Loire Forez et des communautés de communes des Montagnes du Haut-Forez, du Pays d'Astrée et du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

Dans la continuité des actions engagées, Loire Forez agglomération souhaite catalyser les énergies locales pour dynamiser durablement le territoire et répondre efficacement aux attentes de ses 110 000 habitants.

Les compétences

ÉCONOMIE – EMPLOI

- Aménager des zones d'activités
- Accompagner les projets de développement des entreprises
- Soutenir le commerce et l'artisanat de proximité
- Agir en faveur de la formation et de l'insertion par l'emploi

HABITAT

- Soutenir la construction et l'amélioration de l'habitat public ou privé
- Gérer les aires d'accueil pour les gens du voyage

DÉPLACEMENTS

- Organiser des services de transport urbains (navette, taxi à la carte) et interurbains (2 lignes de bus)
- Encourager les mobilités durables (aire de covoiturage...)

VOIRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC – RÉSEAUX

- Aménager et entretenir la voirie
- Assurer l'éclairage public
- Développer un réseau très haut débit en fibre optique

EAU - ASSAINISSEMENT

- Collecter et traiter les eaux usées (gestion des réseaux et des stations d'épuration, contrôle des installations d'assainissement non collectif...)
- Protéger les milieux aquatiques (contrats de rivières...)

Loire Forez agglomération

17 boulevard de la préfecture – CS 30211

42605 MONTBRISON

Tél. 04 26 54 70 00

Mail : agglomeration@loireforez.fr Site internet : www.loireforez.fr

ENVIRONNEMENT – ÉNERGIE

- Mettre en œuvre un Plan Climat Énergie Territorial
- Préserver les sites naturels remarquables

DÉCHETS

- Collecter et valoriser les déchets (dont gestion de 5 déchèteries fixes, 1 déchèterie mobile et 1 plate-forme de compostage)
- Encourager le tri et la prévention des déchets

ENFANCE - JEUNESSE - COHÉSION SOCIALE

- Informer les parents à la recherche d'un mode de garde et animer un réseau d'assistants maternels
- Gérer un service de prêt de jeux (ludothèque et ludobus)
- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention (Plan Local de Santé)

CULTURE – SPORT

- Gérer 2 piscines
- Animer un réseau de 36 médiathèques-ludothèque (structuré autour de 2 médiathèques communautaires)
- Soutenir des manifestations culturelles ou sportives d'intérêt communautaire

TOURISME

- Encourager le développement d'une offre de loisirs et tourisme accessible à tous
- Aménager et gérer un réseau d'aires de services pour camping-cars
- Assurer la promotion touristique du territoire (Office de tourisme)

Vers une harmonisation des services sur l'ensemble du territoire

En 2017, les élus ont fait le choix de conserver, de manière provisoire, l'ensemble des actions et services tels qu'ils étaient assurés les années précédentes par les anciennes communautés.

Tout au long du 1^{er} semestre, élus et agents de l'agglomération et des communes ont travaillé ensemble à dessiner la feuille de route du nouveau territoire, faisant d'une obligation réglementaire une opportunité pour développer le territoire et gagner encore en attractivité.

4 intentions stratégiques définissent aujourd'hui le projet politique jusqu'en 2020 :

- Favoriser une citoyenneté ambitieuse
- Entretien et accompagner une dynamique économique positive en plaine comme en montagne
- Capitaliser sur une position géostratégique et touristique favorable
- Garantir et préserver le cadre de vie et l'environnement par un aménagement durable du territoire

En 2018, il s'agira d'élargir certaines compétences sur l'ensemble des 88 communes : voirie, éclairage public, assainissement, réseau culturel territorial. Une réflexion est également en cours sur la manière d'exercer la compétence enfance-jeunesse.

Ce travail progressif vise à proposer des services adaptés, améliorant la qualité de vie des habitants au quotidien.

Un plan local d'urbanisme intercommunal construit en collaboration étroite avec les communes

Afin de conforter les qualités du cadre de vie du territoire, l'ancienne Communauté d'agglomération Loire Forez (45 communes) avait lancé l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

En 2017, les élus communautaires ont choisi de poursuivre le travail entrepris et de finaliser un document unique pour les 45 communes qui s'étaient engagées dans cette démarche, en laissant aux autres communes le temps de s'approprier le sujet.

En parallèle, Loire Forez agglomération assure le pilotage des procédures (modifications ou révisions) sur les PLU communaux de l'ensemble du territoire (88 communes).

Le PLUi est un document transversal, qui concerne les domaines de l'habitat, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement, etc. Il permettra de planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente et ambitieuse, pour répondre aux besoins des habitants, assurer le développement local, tout en respectant l'environnement. Il constitue un outil essentiel pour la mise en œuvre du projet global communautaire.

En 2017, les orientations générales ont été formulées et discutées dans les conseils municipaux ainsi qu'en conseil communautaire. Les résultats de ces débats seront pris en compte dans le projet d'aménagement et de développement durable, qui constituera l'une des pièces de référence du PLUi.

En 2018, les habitants et usagers seront associés au projet. Leurs avis sont essentiels pour bâtir un document répondant à leurs attentes et leurs besoins. Plusieurs outils seront déployés : réunions publiques, outils numériques, documents d'informations, expositions, etc.

L'approbation du PLUi est prévue pour fin 2019. Dans un second temps, Loire Forez agglomération s'engagera dans l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des 88 communes.

Loire Forez agit pour la qualité de l'eau

A partir du 1^{er} janvier 2018, Loire Forez agglomération gèrera l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Le savez-vous ? Cela représente 168 stations d'épuration et quelques 1 500 kilomètres de réseaux à gérer sur les 88 communes.

Loire Forez assure également la gestion des assainissements individuels. Dans le cadre d'un projet neuf, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) contrôle en amont la conception technique, suit la réalisation des travaux et vérifie la conformité de l'installation. Pour les installations existantes, le service établit un diagnostic de l'installation et vérifie son bon fonctionnement tous les 6 ans.

A noter : l'Agence de l'eau Loire Bretagne a mis en place une aide financière pour faciliter la mise en conformité des installations. Pour cela, les usagers doivent être propriétaires avant le 1^{er} janvier 2011 et posséder un système de traitement datant d'avant 2009. A ce jour, cette subvention s'élève à 60% du montant des travaux (plafonnés à 8 500 € TTC, soit une aide maximum de 5 100 €).

Attention ! Ce dispositif arrive à échéance le 31 décembre 2018 et sa reconduction n'est pas assurée à ce jour. Si vous envisagez de réhabiliter prochainement votre installation d'assainissement, contactez sans tarder Loire Forez pour vous accompagner dans votre demande de subvention.

Dans un souci écologique et économique, Loire Forez agglomération innove également dans la manière de traiter les eaux pluviales. Désormais, les eaux de pluie sont infiltrées au plus près du point de chute au moyen d'espaces végétalisés et de revêtements poreux. Une fois régulées, les eaux en excès sont directement acheminées vers les rivières. Cette approche permet aussi de végétaliser l'espace urbain.

3 voies de circulation ont bénéficié de ce type d'aménagement en 2017: la rue du Midi à Crainvilleux, le chemin des Lièvres à Veauchette et la rue centrale à Saint-Georges Haute Ville.

Contacts utiles :

- Pour tout problème d'assainissement collectif (bouchage, nouveau branchement, etc.) :
Tél. 04 26 54 70 90 – Mail : assainissement@loireforez.fr
- Pour tout problème concernant la facturation de l'eau et l'assainissement :
Mail : eauassainissement@loireforez.fr
 - Pour toute question sur l'assainissement non collectif (réhabilitation d'installations, subventions, etc.) :
Tél. 04 26 54 70 60 – Mail : assainissement@loireforez.fr
- Pour toutes ces questions, Loire Forez agglomération vous accueille rue de Laplatte à Montbrison, dans la zone des Granges (navette urbaine, arrêt 10 ou 11).

Optimiser la collecte des déchets

« Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », Loire Forez agglomération s'est engagée dans une démarche ambitieuse de prévention, de réutilisation et de recyclage des déchets. Trier davantage et produire moins de déchets contribuent à préserver les ressources naturelles, à économiser de l'énergie et à moins polluer l'air et l'eau.

Loire Forez gère notamment la collecte des déchets ménagers et des déchets issus du tri sélectif (papier, carton, emballages plastiques et métalliques). Les 4 anciennes communautés procédaient de manière différente pour ces collectes : en porte à porte (containers gris et jaunes) et/ou en points d'apport volontaire. Pour l'instant inchangées, ces modalités de collecte seront harmonisées à l'automne 2018. Une information spécifique sera diffusée ultérieurement.

A noter : le calendrier 2018 de collecte des déchets sera distribué en boîtes aux lettres à partir du 18 décembre 2017, avec le prochain numéro de *Loire Forez* mag. Des exemplaires seront également disponibles en mairie ou en téléchargement sur le site internet www.loireforez.fr.

Vous avez une question sur la collecte et le tri des déchets ?

Contactez le n° vert 0 800 881 024

Habitat : accompagner vos projets de rénovation

Vous envisagez des travaux de rénovation de votre logement ancien ? Loire Forez agglomération vous propose un accompagnement personnalisé tout au long de votre projet pour le montage des dossiers et pour les demandes de subventions. Vous pourrez également bénéficier d'une aide financière en fonction de vos ressources.

Votre projet de rénovation peut concerner des travaux de performance énergétique (isolation, chauffage, ventilation, etc.), des travaux de réhabilitation (gros œuvre, électricité, sanitaires, etc.) ou des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie (monte-escaliers, aménagement de la salle de bains, création d'une chambre au rez-de-chaussée, etc.).

- ✓ **Rencontrez un conseiller lors des permanences** organisées sans rendez-vous à Montbrison, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Jean-Soleymieux et Usson-en-Forez.
- ✓ **Pour connaître les lieux et horaires des permanences ou pour vous informer, contactez un conseiller par téléphone** au 04 77 43 08 80 **ou par courriel** : habitat.loireforez@solih-loire.fr

Le Très Haut Débit arrive chez vous

Pour conforter l'attractivité et la compétitivité du territoire, Loire Forez a fait le choix du Très Haut Débit. La fibre optique offrira des débits plus élevés et de meilleure qualité, permettant d'accéder aux dernières offres internet multiservices et aux futurs nouveaux usages (télétravail, télé médecine, téléassistance, etc.).

Le déploiement s'effectue de manière progressive et couvrira l'ensemble du territoire (88 communes) d'ici à 2020, quel que soit le lieu (centre-ville, bourgs, hameaux, sites isolés). Les travaux concernent en priorité les secteurs ayant actuellement les débits internet les plus faibles.

Aujourd'hui, la fibre optique est arrivée dans plusieurs quartiers des communes de Apinac, Bard, Bonson, Bussy-Albieux, Champdieu, Chazelles-sur-Lavieu, Chenereilles, Ecotay-l'Olme, Essertines-en-Châtelneuf, Estivareilles, Gumières, La Côte-en-Couzan, La Tourette, La Valla-sur-Rochefort, Lavieu, Lérigneux, Lézigneux, Luriecq, Magneux-Haute-Rive, Marols, Merle-Leignec, Montbrison, Mormand-en-Forez, Pralong, Roche, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Cyprien, La Valla Sur Rochefort, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Etienne-le-Molard, Sainte-Foy-Saint-Sulpice, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Julien-la-Vêtre, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Laurent-Rochefort, Saint-Thomas-la-Garde, Soleymieux, Saint-Thurin, Usson-en-Forez, Veauchette, Verrières-en-Forez.

D'ici au printemps 2018, 45 % des secteurs seront raccordables à la fibre optique. Des réunions publiques sont organisées pour chacun des secteurs pour vous informer des modalités pratiques pour l'installation d'une prise individuelle dans votre habitation ou votre local professionnel.

Les travaux de raccordement et d'installation de la prise individuelle sont pris en charge par les collectivités et sont donc gratuits pour les usagers (sous réserve que le passage de la ligne fibre soit libre de tout obstacle en extérieur et à l'intérieur du bâtiment).

Pour suivre le déploiement du Très Haut Débit et tester votre éligibilité, rendez-vous sur www.thd42.fr ou téléphonez au 08 10 14 00 42.

38 médiathèques-ludothèques à votre service

A partir de 2018, le réseau des médiathèques-ludothèques s'élargit progressivement.

Dès le 1^{er} janvier, il intégrera la médiathèque à Noirétable et la ludothèque à Saint-Bonnet-le-Château. Il sera alors composé de 3 médiathèques Loire Forez, de 33 bibliothèques municipales ou associatives et de 2 ludothèques.

Ouvert à tous, ce réseau culturel entend favoriser l'accès à la lecture et aux loisirs en tous points du territoire. Ainsi, Loire Forez met à disposition du public plus de 240 000 livres, BD, CD, DVD, partitions, jeux et jouets... Toute personne résidant, étudiant ou travaillant sur le territoire peut en bénéficier gratuitement. En moyenne, 35 000 prêts sont effectués chaque mois par quelques 20 500 abonnés. Grâce à cette interconnexion, les adhérents peuvent réserver et faire livrer gratuitement un document dans la bibliothèque de leur choix.


L'adhésion permet également de profiter de services innovants : programmation d'activités culturelles diversifiées, ressources numériques à distance (presse, Code de la route, méthodes d'apprentissage des langues...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.mediatheques.loireforez.fr

Ludobus : des escales au plus proche de chez vous : Consultez le calendrier de passage des ludobus sur www.loireforez.fr

Le jeu est une activité essentielle pour le développement de l'enfant, mais aussi comme créateur de lien social permettant de favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

2 ludobus sillonnent le territoire pour permettre aux familles éloignées des ludothèques (situées à Montbrison et Saint-Bonnet-le-Château) de profiter des 4 500 jeux et jouets de la collection. Vous pourrez les emprunter gratuitement avec votre carte de lecteur du réseau des médiathèques-ludothèques.



« Celui qui a de l'espoir voit le succès où d'autres voient l'échec, le soleil où d'autres voient les ténèbres » O S Marden

Manifestations sur la Commune 2018

Samedi 20 janvier : Concours de belote + Repas - Auberge

Vendredi 23 février : Concours de dames - Auberge

Dimanche 8 avril : Loto - Club de l'Age d'Or

Dimanche 6 mai - Marche - Comité des fêtes

Samedi 9 juin - Sortie - Comité des fêtes

Jedi 5 Juillet - Sortie pique-nique - Club de l'Age d'Or

Week-end 1 et 2 septembre - Fête patronale - Comité des fêtes

Dimanche 14 octobre - Concours belote - Club de l'Age d'Or

Jedi 18 octobre - Journée Bleue - Domaine de Marie

Vendredi 16 novembre - Beaujolais nouveau - Auberge

Samedi 24 novembre - Soirée privée - Comité des fêtes

Ces dates sont données à titre indicatif et seront confirmées par les organisateurs

Une messe est célébrée en l'église de la Vallà à 9 heures le 4^{ème} dimanche du mois